

20221207 InfoMigrants

<http://www.infomigrants.net/fr/post/45244/centres-pour-deplaces-ukrainiens--la-justice-refuse-a-nouveau-delargir-leprofil-desheberges>

Actualités



Un migrant gambien à la rue (photo d'archives). Crédit : InfoMigrants

Centres pour déplacés ukrainiens : la justice refuse à nouveau d'élargir le profil des hébergés

Par [Charlotte Oberti](#) Publié le : 07/12/2022

Le tribunal administratif de Paris a rejeté, lundi, une requête des associations Médecins du Monde et Utopia 56 qui réclamaient à la préfecture d'Ile-de-France d'héberger des personnes à la rue dans des centres pour déplacés ukrainiens, dont des places restent vacantes, assurent-elles. Les requérantes ont été condamnées à verser 800 euros à l'État.

Il s'agit du second rejet adressé en quelques mois par le tribunal administratif de Paris sur cette question. Dans [une décision, rendue lundi 5 décembre](#), ce tribunal a retoqué une requête des associations Médecins du Monde (MdM) et Utopia 56 concernant l'ouverture de places d'hébergement pour les personnes non-ukrainiennes à la rue.

Au cœur de l'affaire : les dispositifs d'hébergement pour déplacés ukrainiens, et notamment le "GL center", centre d'accueil situé Porte de la Villette, à Paris. Ce centre est "souvent à moitié vide" selon les associations et "reste fermé pour toute autre nationalité". Un comble selon les requérantes qui dénoncent "des doubles standards", alors que de nombreuses personnes, dont des familles avec enfants, sont à la rue par des températures qui frôlent désormais les 0°.

Tous les soirs, des centaines de personnes, parmi lesquelles de nombreux migrants, restent en effet sans option de logement dans la capitale et dans les départements alentours. Dans Paris intra muros, chaque jour, entre 700 et 900 personnes (contre 400 à 500 en début d'année) doivent dormir dehors bien qu'elles aient appelé le 115, la ligne téléphonique dédiée aux sans-abris, pour demander une mise à l'abri. Seules 50 à 60 demandes sont pourvues chaque soir (contre une centaine il y a quelques mois), explique Vanessa Benoit, la directrice générale du Samu social de Paris, citée par l'AFP.

Il est "regrettable (...) que des places puissent régulièrement être vacantes"

Toutefois, malgré cette situation, les portes du "GL center" resteront fermées aux non-Ukrainiens. "Le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris a mis en place un dispositif d'hébergement dédié à la prise en charge des déplacés ukrainiens", rappelle le tribunal dans sa décision. "Ce dispositif est spécifique de manière à ne pas saturer les dispositifs de droit commun de l'hébergement d'urgence", poursuit l'instance, concluant à une absence d'"atteinte grave et manifestement illégale aux libertés fondamentales et au principe de non-discrimination".

>> À (re)lire : ["On a peur d'être maltraitants" : en Seine-Saint-Denis, l'impuissance des travailleurs du 115 face à la détresse de la rue](#)

Dans sa décision, le tribunal estime toutefois qu'il est "regrettable (...) que des places puissent régulièrement être vacantes dans les dispositifs en litige alors que quotidiennement, les associations requérantes recensent de nombreuses personnes dont des femmes et des enfants et des personnes en situation de handicap sans solution d'hébergement." MdM et Utopia 56, de leur côté, ont été condamnées à verser 800 euros à l'État pour rembourser les frais de justice engagés par la préfecture de la région Ile-de-France.

Une [précédente requête de la part des mêmes associations avait connu la même issue](#) le 28 juillet dernier. Les raisons avancées alors pour justifier ce rejet étaient identiques. Aucune amende n'avait à l'époque été prononcée.

Le rejet de leur requête et l'amende à laquelle elles ont été condamnées ont fait bondir les associations. "On nous refuse de mettre à l'abri des personnes reconnues comme vulnérables et, en plus, on nous soustrait les moyens financiers d'aider ces personnes. On est dans une situation kafkaïenne !", réagit Paul Alauzy, chargé de projet pour la mission de veille sanitaire "Migrants" chez Médecins du Monde, contacté par InfoMigrants.

"800 euros, c'est 800 couvertures de survie ou 40 tentes"

Ce dernier rappelle que, dans des situations d'urgence, chaque euro compte pour les associations venant en aide aux sans-abris. "Les 800 euros que nous devons donner à l'État représentent 800 couvertures de survie, explique-t-il. C'est aussi 60 sacs de couchage grand froid, ou 40 tentes. On a besoin de cet argent."

Ce genre de matériel est utilisé quotidiennement par les associations dans la capitale. Dans la soirée du lundi 5 décembre, un groupe de 80 personnes - des familles avec enfants, des femmes enceintes - se sont rassemblées devant l'Hôtel de Ville pour réclamer une mise à l'abri. "Sur les coups de 22h, une femme enceinte m'a dit : 'J'ai tellement froid que je ne sens plus mon bébé bouger'. On lui a donné une couverture de survie", donne en exemple Paul Alauzy. Ces rassemblements de personnes à la rue devant la mairie de Paris sont quotidiens.

>> À (re)lire : [Paris : le campement de migrants mineurs évacué, 292 jeunes hébergés](#)

En juillet, des centaines d'exilés et leurs soutiens [avaient investi un centre d'accueil situé Porte de Versailles](#), au sud de Paris, réservé aux ressortissants ukrainiens. Originaires d'Afrique ou d'Afghanistan, ils avaient réclamé le même traitement que celui accordé aux Ukrainiens, dénonçant des logiques "racistes", en vain.

Désormais à l'entrée dans l'hiver, MdM et Utopia 56 ne veulent pas se décourager. "On compte faire appel devant le Conseil d'État : on veut exprimer notre désaccord le plus ferme face à cette décision", surenchérit Paul Alauzy. L'été dernier, après le premier rejet de leur requête, les associations avaient déjà sollicité le Conseil d'État. Ce dernier ne leur avait pas accordé d'audience.